Envoyé en préfecture le 15/10/2024
Reçu en préfecture le 15/10/2024
Publié le 15/10/2024
ID : 031-213101876-20241010-2024_095-DE

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de FONSORBES
Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, BRUN, CALVO, LACOSTE, MARNAC, RIPOLL, SIMÉON, STEMER et VOISIN
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, JÉROME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
10 octobre 2024
Acte n° **2024-095**

Absent(s) représenté(s) :
Mme GOSSELIN a donné procuration à Mme LACOSTE
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme RIPOLL
Mme ROUER a donné procuration à Mme MARNAC
Mme VALENTI a donné procuration à Mme BEAUFORT
M. BONNET a donné procuration à M. PILET
M. GAUTHIER a donné procuration à M. BRIANTAIS
M. MAILHÉ a donné procuration à M. LORRAIN

Absent(s) :
Mme VITET

Nombre de Conseillers :
en exercice : 33
présents : 25
procurations : 7
absents : 1
votants : 32

Secrétaire de séance : M. BRIANTAIS Paul

Date de la convocation :
3 octobre 2024

Thème : 1.4 AUTRES TYPES DE CONTRAT

Objet : Convention de mission de recherche et de valorisation de Certificats d'Economie d'Energie – NEOPTIM CONSULTING

M. RIVIER Pascal, Adjoint délégué aux finances, expose au Conseil Municipal que le dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) est un dispositif qui repose sur une obligation triennale de réalisation d'économies d'énergie en CEE imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (les "obligés"). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Les CEE sont attribués, sous certaines conditions, par les services du Ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles (obligés mais aussi d'autres personnes morales non obligées) réalisant des opérations d'économies d'énergie et notamment pour les travaux suivants :

- isolation thermique (murs, menuiseries…)
- équipements thermiques (chaudière, pompe à chaleur…)
- réseaux (réseau de chaleur…)

Afin d'accompagner la collectivité à la récupération des CEE dans le cadre de travaux destinés à réaliser des économies d'énergie, M. RIVIER Pascal propose au Conseil Municipal de faire à nouveau appel à NEOPTIM CONSULTING.

Les principales missions de ce cabinet sont :

- Collecte, inventaire des données relatives aux dossiers travaux
- Audit des documents, chiffrage des CEE et réalisations de préconisation de mise en conformités des non-conformités relevées
- Remise du rapport
- Assistance dans la mise en œuvre des recommandations
- Dépôt des dossiers
- Réalisation du suivi des dossiers traités

La convention d'exclusivité et le mandat porteront sur une période de 24 mois à compter de la date de signature.

La rémunération sera égale à 35 % de la prime CEE versée à la collectivité.

.../...

Envoyé en préfecture le 15/10/2024
Reçu en préfecture le 15/10/2024
Publié le 15/10/2024
ID : 031-213101876-20241010-2024_095-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 10 octobre 2024 - acte n° 2024-095 - page 2/2
Thème :	1.4 AUTRES TYPES DE CONTRAT
Objet :	Convention de mission de recherche et de valorisation de Certificats d'Economie d'Energie – NEOPTIM CONSULTING

En conséquence, M. RIVIER Pascal demande au Conseil Municipal d'approuver la signature :

- d'une convention d'exclusivité de mission de recherche et de valorisation de CEE
- d'un mandat autorisant NEOPTIM CONSULTING à déposer les dossiers de demande de CEE, gérer les relations avec l'autorité administrative et gérer pour le compte de la Ville, ses droits et obligations entre la société EEX [le teneur de registre] et la Ville.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOTE	Pour :	32
	Contre :	0
	Abstention :	0

ARTICLE 1 : approuve la signature d'une convention d'exclusivité de mission de recherche et de valorisation de CEE avec NEOPTIM CONSULTING et d'un mandat autorisant NEOPTIM CONSULTING à déposer les dossiers de demande de CEE, gérer les relations avec l'autorité administrative et gérer pour le compte de la Ville, ses droits et obligations entre la société EEX [le teneur de registre] et la Ville.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 10 octobre 2024.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute-Garonne)

Le Secrétaire de Séance
BRIANTAIS Paul

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 10 octobre 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le 15 OCT. 2024